Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026011-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.011

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Acquisition d'un bien immobilier 2 Place de la Courbe

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en vente d'un bien immobilier 2 Place de la Courbe. Ce bien immobilier correspond au Bar – Restaurant de La Courbe.

Il indique que le fonds de commerce qui comprend le bar restaurant mais également un logement à l'étage est à vendre, pour un montant de 90 000.00 €, avec un bail commercial en cours (les propriétaires actuels du fonds devant cesser leur activité en août prochain). Le propriétaire des murs serait également vendeur pour un prix annoncé de 230 000.00 € net vendeur.

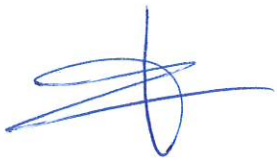
Considérant l'emplacement stratégique de ce bien, situé Place de la Courbe,
Considérant que l'acquisition des murs par la commune lui permettrait de garder la maîtrise sur le maintien, Place de la Courbe, d'une activité de type Bar – Restaurant,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une position de principe pour l'acquisition ou non des murs du Bar – Restaurant de La Courbe, situé 2 Place de la Courbe.

Il précise que s'agissant de l'acquisition d'un bien dont la valeur est supérieure à 180 000.00 €, le service du Domaine doit obligatoirement être consulté avant toute décision d'acquisition par le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-DELIB2026011-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord de principe pour l'acquisition par la commune des murs du Bar – Restaurant de La Courbe, 2 Place de la Courbe (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr